

UNE RÉFORME CONTRE LES FEMMES

Les femmes sont particulièrement pénalisées par la réforme des retraites, alors qu'elles ont déjà des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes.

REPORTER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE EST ENCORE PLUS DÉFAVORABLE AUX FEMMES

- l'étude d'impact du gouvernement démontre que la réforme allongerait le temps de travail des femmes encore plus que celui des hommes ;
- aujourd'hui, les femmes sont déjà 40 % à partir avec une carrière incomplète contre 32 % des hommes. Avec la réforme du gouvernement, ce serait donc la double peine :
 - les femmes seraient encore plus nombreuses à devoir attendre 67 ans pour annuler la décote,
 - même après 67 ans, le montant de leur pension serait dégradé car elles n'auraient pas toutes leurs annuités ;
- plus de 120 000 mères partent actuellement dès 62 ans, grâce à leur majoration de durée d'assurance pour enfant. Avec la réforme, elles devraient attendre deux ans de plus.

LES RETRAITES, MIROIR GROSSISSANT DES INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

Les femmes ont des pensions de droit direct de 40 % inférieures à celles des hommes. Les femmes sont toujours, en moyenne, payées 28 % de moins que les hommes. Elles travaillent plus souvent à temps partiel, elles sont concentrées dans des métiers moins bien rémunérés à niveau de qualification équivalent (le soin, le lien et le tertiaire) et elles n'ont pas ou peu de déroulement de carrière. Les femmes ont par ailleurs des carrières plus courtes, notamment du fait de la maternité : une femme sur deux, contre un homme sur neuf réduit ou interrompt son travail suite à l'arrivée d'un enfant.

LE MINIMUM DE PENSION À 1200 EUROS EXCLURA UNE MAJORITÉ DE FEMMES

La revalorisation du minimum de pension à 1200 € concerne seulement les salarié·es ayant effectué une **carrière complète et à temps plein**. Deux conditions excluant pour les femmes qui sont pourtant déjà près de 40 % à toucher moins de 900 € net de pension. Elles seront donc très peu

à bénéficier de la revalorisation du minimum de pension, et ce d'autant plus que la réforme prévoit une augmentation le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une carrière complète. Enfin, pour l'instant, le projet de loi ne prévoit pas que cette mesure s'applique aux actuel·les retraité·es.



PÉNIBILITÉ : LE SCANDALE

Si la réforme était adoptée, les départs anticipés pour pénibilité seraient reportés de deux ans, ils concerneraient très peu de salarié-es, et encore moins de femmes car la pénibilité des métiers féminisés est occultée (port cumulé de « petites » charges pour les caissières, port de personnes, bruit de personnes, postures pénibles, charges émotionnelles...).

- **dans le privé**, le compte de prévention professionnel (C2P) ne bénéficie qu'à quelques milliers

de salarié-es chaque année, qui à 75 % sont des hommes;

- **dans le public**, les départs en catégorie active sont décalés de 57 à 59 ans, notamment pour les aides-soignantes. Pour toutes les autres ce serait 64 ans, notamment pour les infirmières qui ont une espérance de vie inférieure de sept ans à la moyenne des femmes.

NOUS VOULONS UNE RÉFORME FAVORABLE AUX FEMMES !

Au lieu de tenter d'aligner le temps des femmes sur des durées de travail déjà inaccessibles pour les hommes, il faut réduire le temps de travail pour permettre aux femmes comme aux hommes de s'occuper de leurs proches tout en travaillant à temps plein. La retraite à 60 ans, le retour à un calcul sur les dix meilleures années et la suppression de la décote seraient des dispositifs particulièrement favorables pour les femmes ! La pension de réversion qui limite considérablement les risques de pauvreté pour les veuves, doit être ouverte aux couples pacés !

Mettre enfin un terme aux inégalités professionnelles permettrait de résoudre l'ensemble du déficit

instrumentalisé par le gouvernement pour imposer sa réforme :

- réaliser l'égalité salariale permettrait de dégager 5,5 milliards de cotisations supplémentaires pour les caisses de retraite. Pour cela, il faut sanctionner les entreprises qui discriminent, revaloriser les métiers féminisés et lutter contre les temps partiels courts;
- aligner le taux d'emploi des femmes sur celui des hommes générerait 9 milliards de cotisations supplémentaires. Levier majeur : la création d'un service public de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques.

La CGT appelle à participer aux deux prochaines journées de grève et de manifestation unitaire contre la réforme des retraites les mardi 7 et samedi 11 février. Elle invite toutes les travailleuses et tous les travailleurs à poursuivre la lutte jusqu'à la victoire.

Elle place également le 8 mars, journée de lutte internationale de droit des femmes, comme une journée de grève et mobilisation pour l'égalité salariale et contre la réforme des retraites qui pénalisera fortement les femmes.

Plus d'infos : egalite-professionnelle.cgt.fr

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fortes.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.